



COMMENT SE DÉROULE L'INSCRIPTION AUX COURS FINANCÉS VIA LE CPF ?

- Pré requis : Les formations que nous proposons via le compte personnel de formation sont accessibles aux personnes ayant un niveau A1.2.
- Avant de faire votre demande de formation sur le site www.moncompteformation.gouv.fr, **veuillez contacter le secrétariat des cours** pour effectuer un test de niveau (indispensable à votre inscription), qui déterminera le cours correspondant à votre niveau.
- Une fois la demande effectuée sur le site www.moncompteformation.gouv.fr, le secrétariat des cours vous envoie les documents spécifiques qu'il faudra retourner complétés et signés (devis, fiche d'inscription, programme des cours, Règlement intérieur, charte qualité, CGV).
- **Important : un délai incompressible de 11 jours ouvrés nous est imposé entre la date d'envoi de votre dossier complet de demande de formation et la date de début de la formation.** Pour cette raison et parce que l'inscription nécessite de nombreux échanges entre vous et le secrétariat, nous vous conseillons de nous contacter trois semaines avant le début de la formation en question. En cas de prise de contact trop tardive nous ne garantissons pas la possibilité d'inscription.

Ex : La première session de cours collectifs à la Maison de Heidelberg commence le 25/09/23. Votre dossier de demande de formation doit nous parvenir au plus tard le 07/09/23.

- Une fois votre dossier CPF finalisé, vous suivez la formation et signez, à chaque séance, une feuille d'émargement.
- Dans le cadre du CPF, le passage d'une certification (dans notre cas CLOE) est obligatoire. Vous devez la passer dans un délai d'une semaine après la fin des cours.
- Si le solde figurant sur votre compte CPF est insuffisant vous pouvez compléter la somme par carte bancaire directement sur le site www.moncompteformation.gouv.fr.